



12^e Programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse 2025- 2030...





12^e Programme 2025-2030, 5 priorités interconnectées

① Reconquête du bon état des eaux souterraines et superficielles et la réduction des pollutions toxiques

② Cap vers davantage de sobriété des usages de l'eau

③ La protection des captages, une ultra-priorité

④ Les solutions fondées sur la nature, toujours plus fort !

⑤ La préservation de la biodiversité, une priorité renforcée





Une dynamique territoriale qui porte ses fruits

5 690

HECTARES

de zones humides
préservées ou
restaurées

188

**STATIONS
D'EPURATION**

prioritaires aidées
pour l'atteinte du
bon état des eaux

39

**CONTRATS
« EAU ET
CLIMAT »**
signés avec les
collectivités et les
industriels

+ 50%

DES AIDES

en faveur
d'actions
d'adaptation au
changement
climatique

1 312

KILOMETRES

de cours d'eau
restaurés ou
renaturés

130

CAPTAGES

dotés d'un plan
d'action de
prévention des
pollutions diffuses

14

Mm³ D'EAU

économisés ou
substitués

2 683

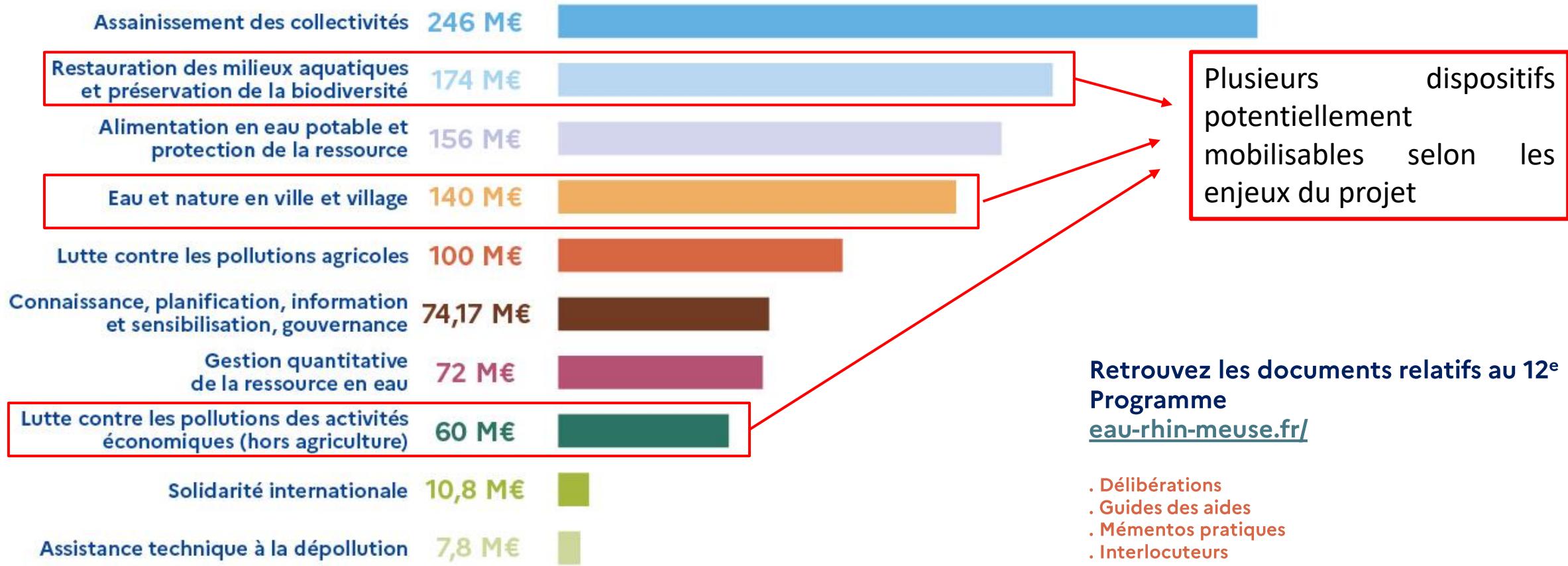
AIDES

attribuées en
2024

Données de 2019 à 2024



Plus d'1 milliard d'euros sur 6 ans



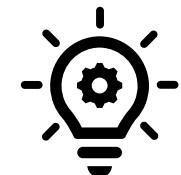


Des principes communs à toutes les politiques

- **Priorité** aux actions inscrites aux **Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT)** validés par les préfets de département et **favorables à l'adaptation au changement climatique**
- **Recherche d'approches globales** et d'une **complémentarité entre plusieurs politiques**
(ex : préservation des ressources / lutte contre les pollutions diffuses agricoles, assainissement / eau et nature en ville, économies d'eau / gestion quantitative de la ressource)
- Dépôt de la demande d'aide = autorisation de démarrage. Abandon de la caducité.
- Seul d'une aide passe de 500 à **1 000 €** (seuil minimum d'attribution d'une aide)
Suppression de l'assiette minimale de l'action aidée.
- Des **modalités d'aides simplifiées** (3 taux d'aides maximum par politique, revue des conditionnalités, clarification des rédactions)
- Des conditions d'accès aux aides (assainissement et eau potable) en **fonction du prix de l'eau**
- Des aides bonifiées si la collectivité est dans le **zonage France Ruralité Revitalisation** : + 10 %
- **Des dispositions renforcées en matière de publicité** pour valoriser l'accompagnement de l'agence de l'eau



Eau et nature en ville et village



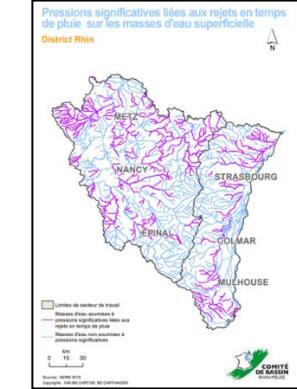
A retenir

Retrouver le cycle naturel
de l'eau et la biodiversité en ville.
Une ville perméable, végétalisée,
résiliente, moins polluante et un
meilleur cadre de vie.



Enjeu 1 : protéger les masses d'eau

Une évolution nécessaire



Enjeu 2 : adaptation au changement climatique

Gestion en surface et végétalisée privilégiée /
Retour de la nature en ville, essences locales

Enjeu 3 : faire de l'eau un levier pour la transition écologique et l'urbanisme

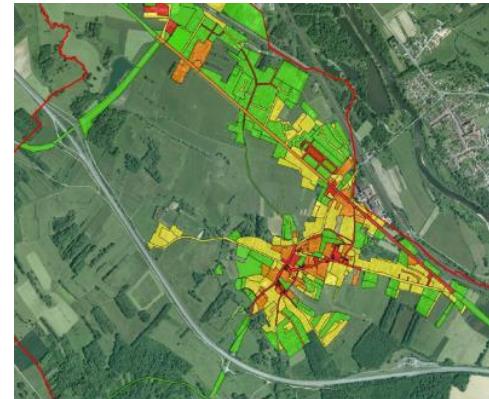


Enjeu 4 : développer une ingénierie spécialisée et des approches transversales

Ingénierie encore perfectible...

« spécialisée »?

Économie globale du projet, services écosystémiques



Enjeu 5 : Intégrer concrètement aux documents d'urbanisme et règlements





Milieux naturels et biodiversité



A retenir

Plus de la moitié des cours d'eau ayant fait l'objet d'une réhabilitation voit sa qualité "physique" s'améliorer de façon durable et significative



Une approche (toujours !) résolument transversale

Réouverture de cours d'eau et végétalisation en milieux urbain

Préservation et restauration des plans d'eau, en conciliation avec leurs usages

Préservation et restauration des milieux humides

Restauration de cours d'eau, de la continuité écologique et d'espaces de dissipation des crues

Préservation et restauration de la trame prairiale (aides aux filières agricoles, prairies remarquables, sensibles, ...)

Restauration de la trame bocagère (hydraulique douce, ripisylve, agroforesterie, restauration des corridors écologiques, biodiversité en ville et industrie ...)

Objectif bon état DCE

Restauration et préservation des habitats d'espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques, humides et prariaux

